



Conseil d'administration

BUDGET 2015

CT/CA-043/2014/01FR

SOMMAIRE

I. INTRODUCTION

- A. INTRODUCTION GÉNÉRALE
- B. PRIX APPLICABLES EN 2015
- C. RECETTES
- D. DÉPENSES
- E. ACTIVITÉS

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

III. ÉTAT DES RECETTES 2015

IV. ÉTAT DES DÉPENSES 2015

ANNEXE 1 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Budget définitif établi conformément à l'article 33, paragraphe 7, du règlement financier du 2 janvier 2014 applicable au Centre de traduction des organes de l'Union européenne

I. INTRODUCTION

A. INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le budget pour l'exercice 2015 comprend:

- A. La présente introduction générale.
- B. Une description des prix du Centre pour l'exercice 2015.
- C. Les recettes du Centre, conformément à l'article 10, paragraphe 2, du règlement (CE) n°2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n°1645/2003 du Conseil, comprenant les paiements effectués par les organismes pour lesquels le Centre assure des prestations et par les institutions et organes avec lesquels une collaboration a été convenue en rémunération des prestations fournies, y compris des activités à caractère interinstitutionnel. Les recettes comprennent également une subvention de l'UE et une subvention accordée par le gouvernement luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location du Centre.
- D. Les dépenses du Centre, ventilées par titre.
- E. Une ventilation des dépenses du Centre par activité. Cette partie, qui indique les ressources allouées à chaque activité pour atteindre les objectifs stratégiques du Centre, illustre le lien entre le budget pour l'exercice 2015 et le programme de travail pour 2015. Elle définit également la structure budgétaire conventionnelle.

Tous les montants figurant dans le présent document sont exprimés en euros.

B. PRIX APPLICABLES EN 2015

En 2014, le Centre a procédé à un examen semestriel de ses dépenses et recettes de fonctionnement, en tenant compte des résultats réalisés lors des exercices précédents et de la «Réserve pour la stabilité des prix» constituée en 2011. Il a procédé à un nouvel examen après que ses clients ont fourni leurs prévisions pour 2015. Au vu de cet examen et conformément aux recommandations de la Commission, du Parlement et de la Cour des comptes européenne, le Centre est en mesure de proposer, à titre exceptionnel, deux mesures supplémentaires de réduction de prix. Le prix relatif à la traduction de documents a été réduit de 6,8 % (il est maintenant de 82 EUR par page) tandis que celui relatif à la traduction de marques a été diminué de 5,9 % (il s'élève désormais à 33,85 EUR par page) s'agissant du volume estimé pour 2015. Ces diminutions de prix constituent une mesure exceptionnelle, destinée à réduire l'excédent du Centre, et ne sauraient créer un précédent pour 2016 et au-delà. Les prix de 2014 ont été maintenus en ce qui concerne les autres services, à l'exception du supplément applicable aux documents PDF, qui a été réduit pour passer de 15 EUR à 12 EUR la page. Un nouveau supplément a été introduit, de 10 EUR par document pour le téléchargement de documents web. Après une série de tests, le Centre a décidé d'ajouter le sous-titrage à ses services à compter du 1^{er} janvier 2015. Le prix de ce nouveau service est de 41 EUR la minute. Le Centre a révisé le prix de ses services à trois reprises depuis 2013, compte tenu des prévisions de ses clients, de l'excédent résultant des exercices précédents et de la «Réserve pour la stabilité des prix» constituée en 2011. Il s'en est ensuivi, par rapport aux prix de 2013, une réduction de prix de 15,5 % pour la traduction de documents, de 4,4 % pour les modifications et de 25,0 % pour le contrôle rédactionnel de documents. Au cours de la même période, le prix relatif à la traduction de marques a diminué de 12,1 %.

Le tableau ci-après présente les prix applicables en 2015:

Service fourni	Normal (EUR)	Programmé/Lent (EUR)	Urgent (EUR)	Très urgent (EUR)
Traduction (prix par page)	82,00	73,80	102,50	147,60
Modification (prix par page)	172,00	154,80	215,00	
Révision (prix par page)	60,00	54,00	75,00	
Contrôle rédactionnel (Editing) (prix par page)	45,00	40,50	56,20	
Marques (prix par page)	33,85 EUR pour 472 638 pages (accord bilatéral)			
Dessins et modèles communautaires (prix par terme)	4,00 EUR			
Listes de termes (prix par terme)	4,00 EUR			
Révision de listes de termes (prix par terme)	2,50 EUR			
Terminologie (prix par jour/homme)	900 EUR			
Conseils linguistiques (prix par jour/homme)	Prix convenu pour chaque projet en coopération avec le client			
Contrôle ex-post de la qualité des traductions de marques communautaires (prix par jour/homme)	50 % des coûts totaux, accord bilatéral			
Sous-titrage (prix par minute)	41,00 EUR			

Suppléments

Type de document	EUR
Format complexe (supplément par page)	15,00
Format PDF (supplément par page)	12,00
Document confidentiel (supplément par page)	20,00
Langue non UE (supplément par page)	10,00
Téléchargement de documents web (supplément par document)	10,00

C. RECETTES

Les recettes totales prévues pour 2015 s'élèvent à 49,1 millions d'EUR, répartis comme suit:

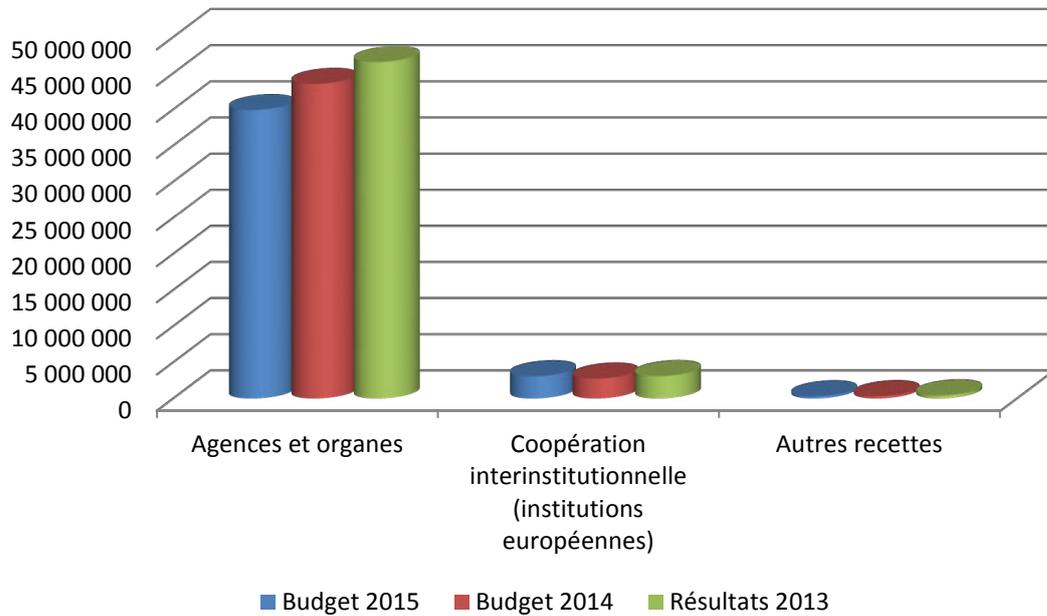
Titre	Recettes (EUR)
1. Agences et organes	39 930 700
3. Coopération interinstitutionnelle (institutions européennes)	3 120 300
4. Autres recettes	343 250
5. Virements à partir de réserves des exercices précédents	5 659 350

Comme ce fut le cas lors des années précédentes, les clients du Centre ont été invités à fournir une estimation de leur budget 2015 pour les prestations de traduction. Ces prévisions ont été établies sur la base des prix de 2014, tels qu'approuvés en juin 2014. Près de la moitié des clients du Centre n'ont pas fourni de prévisions ou l'ont informé qu'ils ne pouvaient en fournir. Pour ces clients, le Centre a estimé ses recettes sur la base de leurs prévisions pour 2014. En outre, compte tenu de la réduction exceptionnelle des prix relatifs à la traduction de documents et à la traduction de marques, le Centre a modifié le montant pour chaque client, afin d'y inclure l'effet éventuel de cette réduction. Toutefois, il convient de mentionner que l'estimation des recettes du Centre repose sur l'hypothèse selon laquelle la réduction des prix n'aura pas d'effet sur le volume de demandes des clients. Il est bien sûr possible que ce volume s'accroisse, ce qui engendrerait davantage de recettes et une charge de travail accrue.

Outre les recettes provenant des clients et de la coopération interinstitutionnelle, le Centre prévoit d'autres recettes sous la forme d'intérêts bancaires, à hauteur de 100 000 EUR, et d'une subvention d'un montant de 243 250 EUR accordée par le gouvernement luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location du Centre.

Les recettes prévues pour le Centre aux titres 1-4 s'élèvent à 43,4 millions d'EUR en 2015, soit une baisse de 7,1 % par rapport au deuxième budget rectificatif 2014 et de 13,6 % par rapport aux résultats de 2013. S'agissant des titres 1-3, l'évolution est similaire (diminution, respectivement, de 7,1 % et de 13,9 %). Cette baisse doit être interprétée au vu des modifications de prix intervenues depuis 2013. Le graphique 1 illustre les variations entre les recettes prévues et les recettes réelles.

Graphique 1 – Recettes (EUR) par titre et par année, 2013-2015 (titres 1, 3 et 4)

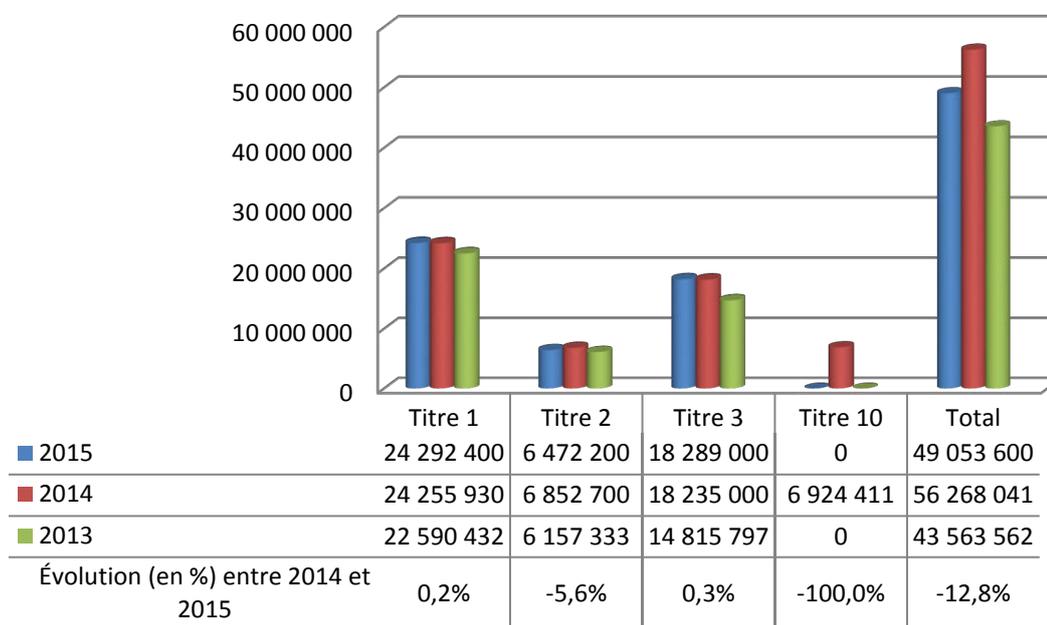


Le Centre a eu recours à la possibilité d'injecter dans les recettes des montants provenant de deux réserves constituées au cours des exercices précédents. Le budget comprend une recette de 809 000 EUR sous la forme d'un virement à partir de la «Réserve pour les investissements exceptionnels». Ce montant correspond aux dépenses prévues pour le programme e-CdT en 2015, inscrites au chapitre 32. Par ailleurs, le Centre a viré dans les recettes une partie du montant de la «Réserve pour la stabilité des prix» constituée en 2011 (4 850 350 EUR). Ce virement permet d'équilibrer le budget et permet au Centre de proposer des prix réduits à ses clients et de réduire l'excédent budgétaire.

D. DÉPENSES

Le Centre a diminué les dépenses prévues aux titres 1 à 3 de 0,6 % par rapport au budget 2014.

Graphique 2 – Dépenses (EUR) par titre et par année, 2013-2015



Titre 1, PERSONNEL

Le budget alloué au titre 1 est supérieur de moins de 0,2 % au deuxième budget rectificatif 2014. Le nombre total de postes au tableau des effectifs est de 200 postes. Le Centre a analysé et prévu le taux de renouvellement, le temps nécessaire pour pourvoir les postes vacants et la mise en œuvre planifiée de son tableau des effectifs durant le reste de l'exercice 2014. Par conséquent, le Centre n'a pas établi le budget en vue d'une pleine mise en œuvre du tableau des effectifs au début de 2015. Le budget relatif aux traitements de base, aux allocations familiales et aux indemnités d'expatriation (article 110) a certes augmenté de 1,5 % en raison de l'amélioration du taux d'occupation du tableau des effectifs, des promotions et des avancements d'échelon biannuels, mais les réductions affectant les budgets relatifs au personnel contractuel et au personnel intérimaire compensent plus de la moitié de cette augmentation.

L'avant-projet de budget 2015 du Centre, approuvé par le conseil d'administration du Centre en mars 2014, était délibérément serré afin de ne pas courir le risque d'une surestimation des dépenses. Le budget alloué au titre 1 est à présent supérieur à l'estimation initiale (augmentation de 244 600 EUR) parce qu'il inclut désormais l'effet des adaptations des rémunérations pour 2011 et 2015. Dans l'avant-projet de budget 2015, cet impact a été inscrit dans le titre 10 avec un montant de 404 700 EUR, les adaptations de rémunérations en 2015 étant estimées à 0,9 %.

Le budget relatif aux frais de recrutement (article 118) a été augmenté de 3 %, conformément aux prévisions de recrutement.

Titre 2, IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget alloué au titre 2 a été réduit de 5,6 % par rapport à 2014. Cela s'explique principalement par le fait qu'en 2015, il n'y a pas eu de coûts externes relatifs aux nouvelles mémoires de traduction

de haute qualité, créées en 2014 (le budget correspondant en 2014 était de 600 000 EUR). Plusieurs autres postes affichent également des budgets inférieurs à ceux de 2014.

Les dépenses relatifs au bâtiment ont augmenté de 7,5 % par rapport à 2014, en raison surtout de l'indexation du loyer et des autres dépenses, et du nombre accru des services exécutés au Centre de données. Les frais réels liés au bâtiment n'étant pas encore connus, le Centre a maintenu une approche prudente dans la budgétisation de ces dépenses.

Le titre 2 a augmenté de 5,1 % par rapport aux résultats de 2013. En 2013, le titre 2 comprenait les dépenses liées au programme e-CdT, qui est inscrit au titre 3 à compter de 2014. Si l'on exclut ces dépenses, le titre 2 a augmenté de 9,4 %, principalement en raison des conditions de location préférentielles (y compris les charges liées au bâtiment) dont bénéficiait le Centre pour l'un des bâtiments qu'il occupait jusqu'en 2013.

Titre 3, DÉPENSES OPÉRATIONNELLES

Les crédits alloués au titre 3 restent stables, mais ont augmenté de 23,4 % par rapport aux résultats de 2013. Les dépenses liées au programme e-CdT ont été inscrites en 2013 au titre 2; ce changement de pratique en matière d'inscription explique pour près de 25 % l'augmentation de ce titre depuis 2013.

Les crédits affectés au poste 3000 («Prestations de traduction externe») restent inchangés en 2015, ce qui s'explique par le fait que le nombre de pages de traduction de documents et de marques prévu est stable. Les dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle (chapitre 31) ont augmenté de 65 000 EUR.

Le développement du programme e-CdT se poursuivra en 2015. Le budget total pour l'exercice s'élève à 809 000 EUR, contre 937 000 EUR en 2014. Le budget alloué aux services de conseils informatiques liés à ce programme a augmenté de 8,3 %, tandis que le budget relatif au matériel et aux logiciels a été réduit de 86,1 %, étant donné que les principaux achats auront été effectués en 2014; un montant de 29 000 EUR seulement est prévu pour 2015.

Titre 10, RÉSERVES

Le Centre n'a pas cru nécessaire de provisionner des crédits dans l'une quelconque de ses réserves. L'effet des adaptations des rémunérations pour 2011 et 2015 a été inclus dans le titre 1, et la réserve pour la stabilité des prix n'a pas été augmentée. Au contraire, comme indiqué dans la section C («Recettes»), il est nécessaire, compte tenu des deux réductions de prix appliquées en 2014 et 2015, d'utiliser près de 4,9 millions d'EUR de la réserve pour équilibrer le budget.

E. ACTIVITÉS

Le Centre a défini quatre activités: 1) activité opérationnelle de base: services linguistiques; 2) activités de support; 3) activités externes de promotion et de communication; et 4) activités de gestion et de contrôle. Les ressources humaines et financières pour 2015 sont allouées aux différentes activités, comme l'illustre le tableau ci-après. Si les ressources financières qui figurent aux titres 1 et 2 sont principalement affectées sur la base des ressources humaines mobilisées pour chaque activité, certaines sont directement allouées à des activités spécifiques. Ce calcul tient compte de la répartition des différents types de poste et des différents grades, et, dès lors, des coûts salariaux. Les détails sont exposés dans le programme de travail 2015 du Centre.

	% de ressources humaines (personnel)	% de ressources financières	Ressources financières
Activité opérationnelle de base: services linguistiques	64,7 %	75,7 %	37 133 303
Activités de support	26,3 %	14,7 %	7 237 388
Activités externes de promotion et de communication	2,3 %	3,3 %	1 614 915
Activités de gestion et de contrôle	6,7 %	6,3 %	3 067 994
Crédits du titre 10 («Réserves») non alloués à une activité	-	-	-
Total	100 %	100 %	49 053 600

1: ACTIVITÉ OPÉRATIONNELLE DE BASE: SERVICES LINGUISTIQUES

Le Centre a pour activité de base la fourniture de services linguistiques, essentiellement la traduction, la modification, le contrôle rédactionnel et la révision de documents, ainsi que la traduction de marques communautaires, de dessins ou modèles et de listes de termes, dans le respect de critères de qualité et de délais de livraison convenus.

Cette activité mobilise 64,7 % des ressources humaines du Centre et consomme 75,7 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 30 et la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à cette activité.

Le tableau ci-après présente le nombre total de pages et de listes de termes prévues pour 2015 et 2014, ainsi qu'une prévision des recettes. Le volume de traductions prévu, en nombre de pages par client, est indiqué dans la section III («État des recettes 2015»).

	2015	2014	% 2015-2014
Nombre total de pages prévues	769 964*	769 429	0,1 %
Nombre total de listes de termes prévues**	346 700	429 839	-19,3 %
Total des recettes prévues au titre des travaux de traduction, de terminologie et des listes de termes	42 309 400***	45 597 900****	-7,2 %

* Y compris 472 638 pages de marques communautaires.

* Y compris les dessins ou modèles communautaires. En 2015, 21 420 des termes sont des dessins ou modèles communautaires, tandis que 325 280 sont d'autres termes provenant de l'OHMI.

*** Y compris 1 301 100 EUR correspondant aux listes de termes de l'OHMI (n'incluant pas les dessins ou modèles communautaires).

** Y compris 1 477 300 EUR correspondant aux listes de termes de l'OHMI (n'incluant pas les dessins ou modèles communautaires).

2: ACTIVITÉS DE SUPPORT

En tant qu'organisme autonome de l'UE, le Centre a besoin de personnel de support administratif et technique pour exécuter des tâches liées aux ressources humaines, aux marchés publics, à une comptabilité exacte et fiable, aux infrastructures et à la logistique, et, en particulier, pour fournir tout soutien nécessaire à ses activités opérationnelles de base.

Ces activités de support mobilisent 26,3 % des ressources humaines du Centre et consomment 14,7 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 32 et la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

3: ACTIVITÉS EXTERNES DE PROMOTION ET DE COMMUNICATION

Ces activités visent à promouvoir le Centre et ses services de traduction, essentiellement par une communication avec les clients du Centre et d'autres parties prenantes. Elles relèvent également de la deuxième mission du Centre, à savoir: contribuer à la rationalisation des ressources et à l'harmonisation des procédures dans le domaine de la traduction au sein de l'Union grâce à une coopération interinstitutionnelle.

Ces activités mobilisent 2,3 % des ressources humaines du Centre et consomment 3,3 % de son budget total, soit l'intégralité des crédits du chapitre 31 et la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

4: ACTIVITÉS DE GESTION ET DE CONTRÔLE

L'encadrement du Centre doit veiller à ce que le statut et le règlement financier applicables aux institutions et organes de l'UE soient appliqués, afin d'assurer la fiabilité, la légalité et la régularité de ses opérations, l'efficacité de ses normes de contrôle interne ainsi que le respect de son système de gestion de la qualité totale.

Ces activités mobilisent 6,7 % des ressources humaines du Centre et consomment 6,3% de son budget total, soit la part des crédits des titres 1 et 2 relatifs à ces activités.

II. ÉTAT DES RECETTES ET DES DÉPENSES – RÉCAPITULATIF

Titre	Intitulé	Exercice budgétaire 2015	Exercice budgétaire 2014	Exercice budgétaire 2013
	RECETTES			
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	39 930 700	43 564 300	46 590 403
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	3 120 300	2 794 300	3 142 164
4	AUTRES RECETTES	343 250	363 250	478 264
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	5 659 350	9 546 191	0
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0
	TOTAL	49 053 600	56 268 041	50 210 831
	DÉPENSES			
1	PERSONNEL	24 292 400	24 255 930	22 590 432
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 472 200	6 852 700	6 157 333
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	18 289 000	18 235 000	14 815 797
10	RÉSERVES	p.m.	6 924 411	0
	TOTAL	49 053 600	56 268 041	43 563 562

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
RECETTES					
1000	Agence européenne pour l'environnement (AEE)	171 300	169 800	310 685	2 062 pages
1001	Fondation européenne pour la formation (ETF)	209 000	245 900	276 125	2 440 pages
1002	Observatoire européen des drogues et des toxicomanies (OEDT)	288 100	330 000	230 802	3 082 pages
1003	Agence européenne des médicaments (EMA)	3 204 100	3 568 000	3 823 962	34 639 pages
1004	Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA)	699 100	729 000	558 344	8 460 pages
1005	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI)	8 361 400	11 250 300	8 322 618	Documents: 69 558 pages; listes de termes: 325 280 termes; dessins ou modèles communautaires: 21 420 termes; contrôle rédactionnel: 17 440 pages.
1006	Marques de l'OHMI	15 998 000	17 056 100	18 726 809	472 638 pages
1007	Office communautaire des variétés végétales (OCVV)	111 800	120 000	105 669	1 363 pages
1008	Office européen de police (Europol)	240 900	143 000	142 276	2 938 pages
1009	Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)	462 100	460 700	694 507	5 563 pages
100	Article 100	29 745 800	34 072 800	33 191 797	
1010	Centre européen pour le développement de la formation professionnelle (Cedefop)	55 000	56 000	119 761	650 pages
1012	Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA)	1 097 200	852 300	1 026 498	12 901 pages
1014	Banque européenne d'investissement (BEI)	p.m.	2 900	17 969	
1015	Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)	330 300	258 400	366 108	3 605 pages
1016	Unité européenne de coopération judiciaire (Eurojust)	167 800	180 000	166 446	2 046 pages
1017	Agence européenne pour la sécurité maritime (AESM)	115 600	81 500	78 548	1 382 pages

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
1018	Agence européenne de la sécurité aérienne (AESA)	665 100	713 800	1 145 500	8 111 pages
1019	Agence ferroviaire européenne (AFE)	419 300	513 300	932 565	Documents: 5 113 pages.
101	Article 101	2 850 300	2 658 200	3 853 395	
1020	Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA)	65 200	98 800	99 647	796 pages
1021	Centre européen de prévention et de contrôle des maladies (ECDC)	44 800	43 600	57 514	542 pages
1022	Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures des États membres de l'Union européenne (Frontex)	343 600	368 700	390 081	4 190 pages
1023	Agence exécutive «Éducation, audiovisuel et culture» (EACEA)	658 600	669 400	408 288	8 075 pages
1024	Agence exécutive pour les petites et moyennes entreprises (EASME)	13 600	14 600	22 720	166 pages
1025	Collège européen de police (CEPOL)	102 500	110 000	116 121	1 250 pages
1026	Agence exécutive pour les consommateurs, la santé et l'alimentation (Chafea)	39 800	86 500	139 995	412 pages
1027	Agence du GNSS européen (GSA)	24 500	6 300	2 861	299 pages
1028	Agence européenne de défense (AED)	4 700	5 000	9 094	57 pages
1029	Agence européenne des produits chimiques (ECHA)	1 801 900	1 842 200	3 048 557	Documents: 19 450 pages.
102	Article 102	3 099 200	3 245 100	4 294 878	
1030	Agence européenne de contrôle des pêches (AECF)	93 400	145 700	168 107	1 097 pages
1031	Entreprise commune Fusion for Energy (F4E)	46 600	50 000	93 193	568 pages
1032	Centre satellitaire de l'Union européenne (CSUE)	p.m.	p.m.	0	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
1033	Agence exécutive pour l'innovation et les réseaux (INEA)	26 000	27 900	49 465	317 pages
1034	Institut européen d'innovation et de technologie (EIT)	32 600	34 900	15 479	397 pages
1035	Agence exécutive du Conseil européen de la recherche (ERCEA)	34 000	13 900	10 203	396 pages
1036	Agence exécutive pour la recherche (REA)	7 500	8 000	8 632	91 pages
1037	Entreprise commune Clean Sky	46 200	48 400	30 005	418 pages
1038	Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes (EIGE)	106 400	114 200	189 768	1 298 pages
1039	Entreprise commune SESAR	28 600	32 100	20 477	349 pages
103	Article 103	421 300	475 100	585 329	
1040	Contrôleur européen de la protection des données (CEPD)	684 500	622 600	589 610	9 228 pages
1041	Entreprise commune pour la mise en œuvre d'une initiative technologique conjointe sur les systèmes informatiques embarqués (ARTEMIS)	p.m.	200	4 462	Ce poste budgétaire ne sera plus utilisé à compter de 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052.
1042	Entreprise commune pour l'initiative en matière de médicaments innovants (IMI)	17 900	19 200	34 445	218 pages
1043	Entreprise commune Piles à combustible et Hydrogène (FCH)	9 300	10 100	14 849	114 pages
1044	Entreprise commune «Conseil consultatif européen d'initiative nanoélectronique» (ENIAC)	p.m.	4 000	14 453	Ce poste budgétaire ne sera plus utilisé à compter de 2015, à la suite de la création de l'entreprise commune ECSEL, dont les recettes sont inscrites au poste budgétaire 1052.
1045	Bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO)	418 200	448 800	1 398 136	5 100 pages
1046	Agence de coopération des régulateurs de l'énergie (ACER)	120 900	55 400	9 027	1 630 pages
1047	Autorité européenne des marchés financiers (AEMF)	1 108 900	597 500	667 806	13 316 pages

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
1048	Autorité bancaire européenne (ABE)	310 600	333 400	535 521	3 788 pages
1049	Autorité européenne des assurances et des pensions professionnelles (AEAPP)	457 700	491 200	1 226 365	5 582 pages
104	Article 104	3 128 000	2 582 400	4 494 674	
1050	Organe des régulateurs européens des communications électroniques (ORECE)	220 500	236 600	119 508	2 689 pages
1051	Agence européenne pour la gestion opérationnelle des systèmes d'information à grande échelle au sein de l'espace de liberté, de sécurité et de justice (eu-LISA)	465 600	290 400	50 822	6 116 pages
1052	Entreprise commune «Composants et systèmes électroniques pour un leadership européen» (EC ECSEL)	—	3 700		Ce poste budgétaire remplace les postes des entreprises communes ARTEMIS et ENIAC.
1053	Centre d'opération et d'analyse maritime de lutte contre le trafic de drogue (MAOC-N)	p.m.	p.m.		
105	Article 105	686 100	530 700	170 330	
10	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	39 930 700	43 564 300	46 590 403	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
1	VERSEMENTS DES AGENCES, OFFICES, INSTITUTIONS ET ORGANES	39 930 700	43 564 300	46 590 403	Le montant figurant dans le budget 2015 pour chaque client est fondé sur la prévision fournie par celui-ci ou, en l'absence de telle prévision, sur le montant figurant dans le deuxième budget rectificatif 2014. Le Centre a adapté ces montants afin d'y inclure l'effet éventuel de la réduction des prix relatifs aux prestations de traduction de documents.
2000	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	
200	Subvention de la Commission	p.m.	p.m.	0	Article 10, paragraphe 2, point c), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
20	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
2	SUBVENTION DE LA COMMISSION	p.m.	p.m.	0	
3000	Commission européenne	1 175 200	1 367 300	1 681 175	13 078 pages
3001	Participation au Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI)	p.m.	p.m.	0	
3002	Gestion des projets interinstitutionnels	741 600	657 400	588 422	
3003	Parlement européen	p.m.	p.m.	0	
3004	Conseil de l'Union européenne	288 200	309 300	244 069	3 515 pages
3005	Cour des comptes européenne	28 000	30 000	14 149	341 pages
3006	Comité des régions de l'Union européenne	p.m.	p.m.	0	
3007	Comité économique et social européen	p.m.	p.m.	0	
3008	Cour de justice de l'Union européenne	p.m.	166 000	83 424	
300	Coopération interinstitutionnelle	2 233 000	2 530 000	2 611 239	
3010	Banque centrale européenne	683 600	40 900	22 038	8 300 pages
3011	Médiateur européen	203 700	223 400	508 887	2 760 pages
301	Article 301	887 300	264 300	530 925	
30	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	3 120 300	2 794 300	3 142 164	Article 10, paragraphe 2, point b), du règlement (CE) n° 2965/94 du Conseil, modifié en dernier lieu par le règlement (CE) n° 1645/2003 du Conseil.
3	COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	3 120 300	2 794 300	3 142 164	Le montant figurant dans le budget 2015 pour chaque client est fondé sur la prévision fournie par le celui-ci ou, en l'absence de telle prévision, sur le montant figurant dans le deuxième budget rectificatif 2014. Le Centre a adapté ces divers montants afin d'y inclure l'effet éventuel de la réduction des prix relatifs aux prestations de traduction de documents.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
4000	Intérêts bancaires	100 000	120 000	228 929	
400	Intérêts bancaires	100 000	120 000	228 929	Cet article couvre les intérêts que le Centre percevra sur ses comptes bancaires.
4010	Remboursements divers	p.m.	p.m.	6 085	
401	Remboursements divers	p.m.	p.m.	6 085	Cet article concerne des remboursements divers.
4020	Subvention du gouvernement luxembourgeois	243 250	243 250	243 250	Cette subvention annuelle a été accordée par le gouvernement luxembourgeois à titre de contribution aux frais de location du Centre.
402	Autres subventions	243 250	243 250	243 250	
40	AUTRES RECETTES	343 250	363 250	478 264	
4	AUTRES RECETTES	343 250	363 250	478 264	
5000	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	7 128 691	0	Excédent reporté de l'exercice précédent conformément à l'article 20, paragraphe 1, du règlement financier du Centre du 2 janvier 2014.
500	Excédent reporté de l'exercice précédent	p.m.	7 128 691	0	
5010	Virement de la «Réserve pour les investissements exceptionnels»	809 000	937 000	0	Le virement de la «Réserve pour les investissements exceptionnels», en 2014, correspond aux dépenses du chapitre 32, «Dépenses relatives au programme e-CdT».
5015	Virement de la «Réserve pour la stabilité des prix»	4 850 350	p.m.	0	Le virement de la «Réserve pour la stabilité des prix» est nécessaire compte tenu de la décision du Centre de réduire en 2015 le prix des prestations de traduction de documents et de traduction de marques, et de maintenir les prix de 2014 pour ses autres services.
5016	Virement de la «Réserve pour les frais de déménagement»	p.m.	p.m.	0	La «Réserve pour les frais de déménagement», constituée pour couvrir les dépenses liées au déménagement du Centre en 2013, a été utilisée en 2013.
5017	Virement de la «Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige»	p.m.	1 480 500	0	Ce poste budgétaire a été créé dans le premier budget rectificatif 2014 en vue d'inclure le virement à partir du poste «Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige» en 2014, supprimant ainsi cette réserve.
501	Virements à partir de réserves des exercices précédents	5 659 350	2 417 500	0	
50	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	5 659 350	9 546 191	0	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
5	EXCÉDENT REPORTÉ DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT ET VIREMENTS À PARTIR DE RÉSERVES DES EXERCICES PRÉCÉDENTS	5 659 350	9 546 191	0	
6000	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
600	Remboursements aux clients	p.m.	p.m.	0	
60	REMBOURSEMENTS AUX CLIENTS	p.m.	p.m.	0	
6	REMBOURSEMENTS	p.m.	p.m.	0	
Total des titres de la section «Recettes»		49 053 600	56 268 041	50 210 831	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
DÉPENSES					
1100	Traitements de base	14 116 500	13 900 000	13 198 972	Statut des fonctionnaires et régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, notamment ses articles 62 et 66. Ce crédit est destiné à couvrir le traitement de base des fonctionnaires et agents temporaires.
1101	Allocations familiales	1 434 700	1 340 800	1 281 975	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment ses articles 62, 67 et 68, ainsi que la section I de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les allocations de foyer, les allocations pour enfants à charge et les allocations scolaires des fonctionnaires et agents temporaires.
1102	Indemnités de dépaysement et d'expatriation	2 211 600	2 259 200	2 120 714	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 62 et 69 ainsi que l'article 4 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités de dépaysement et d'expatriation des fonctionnaires et agents temporaires.
1103	Indemnités de secrétariat	20 400	23 100	23 046	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 18, paragraphe 1, de son annexe XIII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité de secrétariat des fonctionnaires et agents temporaires de catégorie AST qui la percevaient le mois précédant le 1er mai 2004, affectés à un emploi de sténodactylographe ou dactylographe, téléxiste, typiste, secrétaire de direction ou secrétaire principal.
110	Personnel en activité	17 783 200	17 523 100	16 624 707	
1113	Stagiaires	13 000	15 600	6 640	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux stagiaires.
1115	Agents contractuels	1 141 200	1 212 600	913 106	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 3 bis et son titre IV.
111	Agents auxiliaires et agents locaux	1 154 200	1 228 200	919 746	
1120	Perfectionnement professionnel du personnel	184 800	182 600	172 401	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 24 bis.
112	Perfectionnement professionnel du personnel	184 800	182 600	172 401	
1130	Couverture des risques maladie	494 100	496 900	469 448	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, notamment son article 72. Réglementation relative à la couverture des risques de maladie des fonctionnaires de l'Union européenne.
1131	Couverture du risque d'accident et de maladie professionnelle	108 700	81 500	69 234	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 73 et l'article 15 de son annexe VIII. Ce crédit est destiné à couvrir la quote-part patronale de l'assurance contre les risques de maladie professionnelle et d'accident.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
1132	Couverture du risque de chômage	116 800	115 000	115 550	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 28 bis. Ce crédit est destiné à couvrir le risque de chômage des agents temporaires.
1133	Constitution ou maintien de droits à pension	p.m.	p.m.	0	Régime applicable aux autres agents de l'Union européenne, et notamment son article 42. Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en faveur des fonctionnaires et agents temporaires afin de constituer ou de maintenir leurs droits à pension dans leur pays d'origine.
1134	Contribution au régime des pensions communautaires	3 239 000	3 271 000	2 902 584	Ce crédit est destiné à couvrir les versements à effectuer par le Centre en tant que contribution patronale au régime de pension communautaire.
113	Cotisations patronales à la sécurité sociale	3 958 600	3 964 400	3 556 816	
1140	Allocations à la naissance et en cas de décès	1 000	1 000	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 70, 74 et 75. Ce crédit est destiné à couvrir: — l'allocation de naissance: crédits pour cinq enfants d'agents dont le pays d'origine n'attribue aucune allocation de ce type; — en cas de décès d'un fonctionnaire, la rémunération globale du défunt jusqu'à la fin du troisième mois qui suit celui du décès et les frais de transport du corps jusqu'au lieu d'origine du défunt. En cas de décès, les crédits correspondants seront virés du poste 1100.
1141	Frais de voyage à l'occasion du congé annuel	215 600	256 000	262 452	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 8 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir le paiement forfaitaire des frais de voyage pour le fonctionnaire ou l'agent temporaire, pour son conjoint et pour les personnes à sa charge, du lieu d'affectation au lieu d'origine.
1143	Indemnités forfaitaires de fonction	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment l'article 14 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir l'indemnité forfaitaire de fonction pour le fonctionnaire et l'agent temporaire appelé à engager régulièrement des frais de représentation en fonction de la nature des tâches qui lui sont confiées.
114	Allocations et indemnités diverses	216 600	257 000	262 452	
1150	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 56 et son annexe VI. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités forfaitaires et les rétributions aux taux horaires concernant les heures supplémentaires prestées par les fonctionnaires et les agents temporaires des catégories AST ainsi que par les agents locaux et qui n'ont pas pu être compensées, selon les modalités prévues, par du temps libre.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
115	Heures supplémentaires	p.m.	p.m.	0	
1171	Interprètes free-lance et opérateurs de conférence	p.m.	p.m.	0	Rétribution des interprètes free-lance engagés par le Centre lors de conférences ponctuelles pour lesquelles la Commission n'est pas en mesure de fournir un service d'interprétation. La rétribution comporte, outre la rémunération, les cotisations à un régime de prévoyance décès et à une assurance maladie-accident-décès, le remboursement, pour les interprètes free-lance n'ayant pas leur domicile professionnel au lieu d'affectation, des frais de voyage ainsi que le paiement d'indemnités forfaitaires de voyage.
1175	Intérimaires	247 000	328 230	187 911	Ce crédit est destiné à couvrir le recours au personnel intérimaire.
117	Prestations d'appoint	247 000	328 230	187 911	
1180	Frais divers de recrutement du personnel	49 800	51 000	55 045	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 27 à 31, ainsi que son article 33. Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses occasionnées par les procédures de recrutement.
1181	Frais de voyage	11 900	10 900	5 406	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires (membres de la famille compris) à l'occasion de leur entrée en fonctions au Centre ou de leur départ.
1182	Indemnités d'installation, de réinstallation et de mutation	69 700	62 200	45 699	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment les articles 5 et 6 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités d'installation dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1183	Frais de déménagement	22 600	30 700	14 095	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 9 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement dus aux fonctionnaires et aux agents temporaires contraints de changer de résidence après leur entrée en fonctions ou lors de leur affectation à un nouveau lieu de service ainsi que lors de la cessation définitive des fonctions suivie d'une réinstallation dans une autre localité.
1184	Indemnités journalières temporaires	129 000	119 200	110 744	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 20 et 71 et l'article 10 de son annexe VII. Ce crédit est destiné à couvrir les indemnités journalières dues aux fonctionnaires et aux agents temporaires en mesure de justifier la nécessité d'un changement de résidence après leur entrée en fonctions (y compris en cas de mutation).
118	Frais divers de recrutement et de mutation du personnel	283 000	274 000	230 989	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
1190	Coefficients correcteurs	3 000	2 500	0	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment ses articles 64 et 65. Ce crédit est destiné à couvrir les incidences des coefficients correcteurs applicables à la rémunération des fonctionnaires et des agents temporaires, ainsi qu'aux heures supplémentaires.
119	Coefficients correcteurs et adaptations des rémunérations	3 000	2 500	0	
11	PERSONNEL EN ACTIVITÉ	23 830 400	23 760 030	21 955 022	
1300	Frais de missions, de déplacement et autres dépenses accessoires	54 000	72 400	50 215	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, les paiements des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés pour l'exécution d'une mission par le personnel statutaire dans l'intérêt du Centre, selon les dispositions du statut des fonctionnaires de l'Union européenne.
130	Missions et déplacements	54 000	72 400	50 215	
1310	Frais de mission liés aux formations	51 100	35 000	48 062	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de mission exposés lors de formations se déroulant en dehors du Luxembourg.
131	Missions et déplacements liés aux formations	51 100	35 000	48 062	
13	MISSIONS ET DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS	105 100	107 400	98 277	
1400	Restaurants et cantines	1 500	p.m.	29 365	
140	Infrastructure à caractère socio-médical	1 500	p.m.	29 365	
1410	Service médical	46 800	53 000	93 100	Statut des fonctionnaires de l'Union européenne, et notamment son article 59 et l'article 8 de son annexe II.
141	Service médical	46 800	53 000	93 100	
1420	Autres interventions	211 600	227 500	268 972	Participation au comité des activités sociales. La prévision repose sur celle de l'Office Infrastructures et logistique (OIL) de la Commission.
1421	Relations sociales	20 000	14 000	12 696	Ce crédit est destiné à encourager et soutenir financièrement toute initiative destinée à promouvoir les relations sociales entre les agents des diverses nationalités, d'autres interventions et subventions en faveur des agents, ainsi que les frais occasionnés par l'organisation de réceptions en l'honneur de membres du personnel.
142	Autres interventions	231 600	241 500	281 668	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
14	INFRASTRUCTURE À CARACTÈRE SOCIO-MÉDICAL	279 900	294 500	404 133	
1520	Mobilité du personnel	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
1521	Fonctionnaires du Centre affectés temporairement dans les administrations nationales, dans les organisations internationales ou dans les institutions ou entreprises publiques.	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au détachement ou à l'affectation temporaire des fonctionnaires et des agents temporaires du Centre dans des organes nationaux ou internationaux.
152	Mobilité	p.m.	p.m.	0	
15	MOBILITÉ	p.m.	p.m.	0	
1600	Secours extraordinaires	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des aides en espèces qui peuvent être accordées à un fonctionnaire, à un ancien fonctionnaire ou à des ayants droit d'un fonctionnaire décédé, se trouvant dans une situation difficile.
160	Service social	p.m.	p.m.	0	
1620	Autres interventions	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les aides familiales, les dépenses d'accueil de nouveaux membres du personnel, l'assistance juridique, les subventions aux scouts et guides, la subvention au secrétariat de l'association des parents d'élèves.
162	Autres interventions	p.m.	p.m.	0	
1630	Centre de la petite enfance	74 000	91 000	131 500	Ce crédit est destiné à couvrir la participation financière du Centre aux frais de garde d'enfants du personnel du Centre placés dans des crèches non gérées par la Commission. Prévisions pour 2015 soumises par le Parlement européen.
163	Centre de la petite enfance	74 000	91 000	131 500	
1640	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	1 000	500	Ce crédit doit permettre de rembourser aux agents en activité, aux conjoints et à leurs enfants à charge handicapés, après épuisement des droits éventuellement consentis au niveau national, les dépenses de nature autre que médicale, reconnues nécessaires, résultant du handicap et dûment justifiées.
164	Aide complémentaire aux handicapés	1 000	1 000	500	
16	SERVICES SOCIAUX	75 000	92 000	132 000	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
1700	Frais de réception et de représentation	2 000	2 000	1 000	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de réception et de représentation ainsi que les manifestations d'intérêts divers.
170	Réception et représentation	2 000	2 000	1 000	
17	RÉCEPTIONS ET REPRÉSENTATION	2 000	2 000	1 000	
1900	Pensions et allocations de départ	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les pensions et allocations de départ.
190	Pensions	p.m.	p.m.	0	
19	PENSIONS	p.m.	p.m.	0	
1	PERSONNEL	24 292 400	24 255 930	22 590 432	
2000	Location d'immeubles et frais accessoires	1 963 900	1 824 000	1 872 297	Ce crédit est destiné à couvrir le paiement des loyers relatifs aux immeubles ou parties d'immeubles et places de parking occupés par le Centre.
200	Investissement immobilier, location d'immeubles et frais accessoires	1 963 900	1 824 000	1 872 297	
2010	Assurances	13 000	12 900	9 906	Ce crédit est destiné à couvrir les primes de polices d'assurance afférentes aux immeubles ou parties d'immeubles occupés par le Centre.
201	Assurances	13 000	12 900	9 906	
2020	Eau, gaz, électricité et chauffage	216 200	208 600	90 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses courantes.
202	Eau, gaz, électricité et chauffage	216 200	208 600	90 000	
2030	Nettoyage et entretien	290 000	219 400	125 934	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de nettoyage (nettoyages périodiques, achats de produits d'entretien, de lavage, de blanchissage, de nettoyage à sec, etc.), les coûts d'entretien des équipements et des installations techniques (ascenseurs, chauffage central et systèmes de conditionnement d'air, etc.) et ceux nécessaires à l'évacuation des déchets.
203	Nettoyage et entretien	290 000	219 400	125 934	
2040	Aménagement des locaux	30 000	81 400	228 243	Ce crédit est destiné à couvrir l'exécution de travaux d'aménagement et de réparations dans l'immeuble.
204	Aménagement des locaux	30 000	81 400	228 243	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
2050	Sécurité et surveillance des immeubles	209 100	184 900	255 267	Ce crédit est destiné à couvrir les diverses dépenses relatives à la sécurité des immeubles, notamment les contrats de surveillance des bâtiments, la location et la recharge des extincteurs, l'achat et l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie, le renouvellement de l'équipement des fonctionnaires pompiers volontaires, et les frais de contrôles légaux.
205	Sécurité et surveillance des immeubles	209 100	184 900	255 267	
2060	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.		Ce crédit est destiné à couvrir l'achat éventuel d'un bâtiment afin d'y établir le siège du Centre.
206	Acquisition de biens immobiliers	p.m.	p.m.		
2080	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.		Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'expertise dans le domaine des biens immobiliers.
208	Dépenses préliminaires à l'acquisition ou à la construction d'immeubles	p.m.	p.m.		
2090	Autres interventions	p.m.	p.m.		Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses courantes non spécialement prévues, par exemple, les frais de gérance autres que les consommations (eau, gaz et électricité), l'entretien, les taxes communales et les frais accessoires.
209	Autres interventions	p.m.	p.m.		
20	INVESTISSEMENT IMMOBILIER, LOCATION D'IMMEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	2 722 200	2 531 200	2 581 647	
2100	Achat, installation, mise en service et maintenance du matériel et des logiciels	1 696 000	1 440 000	1 456 083	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat ou la location de matériel informatique, le développement de logiciels, la maintenance des logiciels ou progiciels et divers consommables du domaine informatique, etc. Les équipements de télécommunications, les photocopieuses et les imprimantes sont également inscrits à ce poste.
210	Informatique	1 696 000	1 440 000	1 456 083	
2120	Prestations externes pour l'exploitation, l'installation, le développement et la maintenance des logiciels et des systèmes	1 274 000	1 470 000	1 413 349	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de personnel externe d'exploitation (opérateurs, gestionnaires, ingénieurs système, etc.).
212	Services informatiques	1 274 000	1 470 000	1 413 349	
21	INFORMATIQUE	2 970 000	2 910 000	2 869 432	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
2203	Entretien, utilisation et réparation			1 190	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé à compter de 2014.
2204	Matériel bureautique	17 000	17 500	3 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, la location, l'entretien et la réparation de matériel bureautique électronique et d'installations techniques, à l'exclusion de matériel tel qu'imprimantes et photocopieuses.
220	Installations techniques et matériel bureautique	17 000	17 500	4 190	
2210	Premier équipement	35 000	33 000	35 123	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat, le remplacement, l'entretien, l'utilisation et la réparation de mobilier.
2211	Remplacement	—	—	102 984	Ce poste budgétaire n'est pas utilisé à compter de 2014.
2212	Entretien, utilisation et réparation	—	—		Ce poste budgétaire n'est pas utilisé à compter de 2014.
221	Mobilier	35 000	33 000	138 107	
2230	Premier équipement en matériel de transport				Ce crédit est destiné à l'achat d'un véhicule de service pour les besoins du Centre.
2232	Location de véhicules	22 300	23 500	25 432	Ce crédit est destiné à couvrir la location sous forme de contrat à long terme de véhicules de service ainsi que les dépenses occasionnelles de location de véhicules pour répondre à certains besoins fortuits.
2233	Entretien, utilisation et réparation du matériel de transport	11 000	10 500	7 725	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de fonctionnement et d'entretien des moyens de transport ainsi que ceux relatifs à l'utilisation des transports en commun.
223	Parc automobile	33 300	34 000	33 157	
2250	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	22 000	8 970	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de fonds de bibliothèque, d'abonnements à des journaux et à des périodiques, d'autres services en ligne, tels que des dictionnaires, ainsi que d'autres dépenses de documentation et de bibliothèque.
2252	Abonnements aux journaux et périodiques	—	—	4 968	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé à compter de 2014.
2253	Dictionnaires pour traducteurs	—	—	32	Ce poste budgétaire n'est plus utilisé à compter de 2014.
2255	Outils de documentation, de traduction et multilingues	p.m.	600 000		Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses liées aux outils de documentation, de traduction et multilingues, comme l'acquisition, la consolidation et l'extension des contenus de bases de données linguistiques et terminologiques, de mémoires de traduction et de dictionnaires de traduction automatique. En 2014, le montant est destiné à la création de bases de données de mémoires de traduction fiables et de haute qualité.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
225	Dépenses de documentation et de bibliothèque	22 000	622 000	13 970	
22	BIENS MEUBLES ET FRAIS ACCESSOIRES	107 300	706 500	189 424	
2300	Papeterie et fournitures de bureau	26 000	25 200	20 000	Ce crédit est destiné à couvrir l'achat de papier et de fournitures de bureau.
230	Papeterie et fournitures de bureau	26 000	25 200	20 000	
2320	Frais bancaires	4 500	4 500	3 850	Ce crédit est destiné à couvrir les frais bancaires et les frais de connexion au réseau de télécommunications interbancaires.
2321	Pertes de change	p.m.	p.m.	0	Ce poste est destiné à couvrir les pertes de change encourues par le Centre dans le cadre de la gestion de son budget, dans la mesure où celles-ci ne sont pas compensées par des bénéfices de change.
232	Dépenses financières	4 500	4 500	3 850	
2330	Frais juridiques	15 000	15 000	10 000	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses résultant de précontentieux et du recours à l'assistance d'avocats ou autres experts.
233	Frais juridiques	15 000	15 000	10 000	
2340	Dommages et intérêts	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses à prendre en charge par le Centre au titre de dommages et intérêts ainsi que celles résultant de la mise en jeu de sa responsabilité civile.
234	Dommages et intérêts	p.m.	p.m.	0	
2350	Assurances diverses	15 100	15 100	8 844	Ce crédit est destiné à couvrir les assurances globales, responsabilité civile, vol, responsabilité pécuniaire des comptables et régisseurs d'avances.
2352	Frais divers de réunions internes	4 000	4 000	1 154	Ce crédit est destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions internes.
2353	Déménagement des services	8 000	6 000	69 290	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de déménagement, tant au sein du bâtiment que vers le nouveau bâtiment.
2359	Autres interventions	3 300	1 200	480	Ce crédit est destiné à couvrir d'autres dépenses de fonctionnement non spécialement prévues.
235	Autres dépenses de fonctionnement	30 400	26 300	79 768	
2360	Services d'audit et d'évaluation externes	20 000	25 000		Ce crédit est destiné à couvrir les services d'audit et d'évaluation fournis au Centre par des entités externes. Les audits précédents ont été réalisés par la Cour des comptes européenne.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
236	Services d'audit et d'évaluation externes	20 000	25 000		
2390	Prestations de traduction effectuées par la Commission	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des travaux de traduction effectués par la Commission pour le compte du Centre.
2391	Travaux d'interprétation	p.m.	p.m.	0	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'UE.
2392	Services d'assistance administrative de la Commission	143 000	148 400	146 200	Ce crédit est destiné à couvrir les services d'assistance administrative fournis par la Commission au Centre de traduction.
2393	Publications	25 000	25 000	8 609	Ce crédit est destiné à couvrir, principalement, les frais de publication du budget, du rapport d'activité, et d'autres actions de communication et de promotion du Centre.
2394	Diffusion	17 500	5 000	3 673	Ce crédit est destiné à couvrir toutes les dépenses afférentes à l'activité «Diffusion», notamment les frais de promotion et de marketing (catalogues, brochures, publicités, études de marché, etc.) ainsi que les frais liés à l'information et l'assistance du public et des clients.
2395	Autres services fournis par des institutions et des agences	2 000	2 000		Ce crédit est destiné à couvrir les services fournis au Centre par des institutions et des agences, tels que des services fournis dans le cadre de la coordination inter-agences.
239	Prestations entre institutions	187 500	180 400	158 482	
23	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT ADMINISTRATIF COURANT	283 400	276 400	272 100	
2400	Affranchissement de correspondance et frais de port	32 800	34 800	39 191	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses d'affranchissement et de port, y compris l'envoi de colis postaux.
240	Affranchissement	32 800	34 800	39 191	
2410	Téléphone, télégraphe, télex, radio, télévision et abonnements et redevances de télécommunications	180 000	192 000	142 552	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'abonnements et de communications téléphoniques, de télécopieur, de téléconférences et de transmission de données. Les dépenses liées au matériel de télécommunications sont inscrites au poste 2100.
241	Télécommunications	180 000	192 000	142 552	
24	AFFRANCHISSEMENT ET TÉLÉCOMMUNICATIONS	212 800	226 800	181 743	
2500	Réunions et convocations en général	4 000	10 000	1 539	Ce crédit est destiné à couvrir les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des experts et autres visiteurs, et des comités interinstitutionnels invités à participer à des réunions, commissions, groupes de travail et séminaires.

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
250	Frais de réunions et de convocations	4 000	10 000	1 539	
2550	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	888	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions. Il est également destiné à couvrir les frais liés à l'organisation de réunions externes non couvertes par l'infrastructure existante.
255	Frais divers d'organisation et de participation à des conférences, congrès et réunions	20 000	20 000	888	
25	FRAIS DE RÉUNIONS	24 000	30 000	2 427	
2600	Réunions du conseil d'administration	20 000	24 000	12 878	Crédits pour les frais de voyage et de séjour et les frais accessoires des membres du conseil d'administration invités à participer à des réunions, des commissions et des groupes de travail.
260	Frais de réunions et de convocations	20 000	24 000	12 878	
2610	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	4 500	2 130	Ce crédit est destiné à couvrir les frais d'organisation des réunions du conseil d'administration.
261	Organisation des réunions du conseil d'administration	7 500	4 500	2 130	
2650	Travaux d'interprétation	95 000	106 300	45 552	Ce crédit est destiné à couvrir des prestations d'interprétation qui seront facturées au Centre, en particulier par les institutions de l'Union européenne, dans le cadre des réunions du conseil d'administration.
265	Travaux d'interprétation	95 000	106 300	45 552	
26	GOUVERNANCE DU CENTRE	122 500	134 800	60 560	
2700	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	30 000	37 000	0	Ce crédit est destiné à permettre les consultations, études et enquêtes à attribuer à des experts qualifiés dans les domaines de nature administrative, à savoir les rapports d'évaluation et les honoraires des consultants externes.
270	Consultations, études et enquêtes de caractère limité	30 000	37 000	0	
27	INFORMATION: ACQUISITION, ARCHIVAGE, PRODUCTION ET DIFFUSION	30 000	37 000	0	

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
2	IMMEUBLES, MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES DE FONCTIONNEMENT	6 472 200	6 852 700	6 157 333	
3000	Prestations de traduction externe	16 710 000	16 593 000	14 194 068	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux services de prestataires de services externes dans le domaine linguistique, à savoir la traduction de documents et de marques communautaires, la révision et la modification de traductions et le contrôle rédactionnel linguistique d'originaux, ainsi que les travaux de terminologie, la traduction et la révision de listes de termes. Cette augmentation est nécessaire eu égard aux prévisions des clients, et comprend une petite marge utilisable en cas d'accroissement des volumes par suite de la réduction des prix relatifs aux prestations de traduction de documents.
300	Prestations de traduction externe	16 710 000	16 593 000	14 194 068	
30	PRESTATIONS DE TRADUCTION EXTERNE	16 710 000	16 593 000	14 194 068	
3100	Activité de coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique	770 000	705 000	621 729	Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux actions décidées par le Comité interinstitutionnel de la traduction et de l'interprétation (CITI) visant à promouvoir la coopération interinstitutionnelle dans le domaine linguistique.
310	Dépenses liées à la coopération interinstitutionnelle	770 000	705 000	621 729	
31	DÉPENSES LIÉES À LA COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE	770 000	705 000	621 729	
3200	Frais de mission et autres dépenses de personnel relatifs au programme e-CdT	p.m.	3 000		Ce crédit est destiné à couvrir les frais de transport, le paiement des indemnités journalières de mission ainsi que les frais accessoires ou exceptionnels exposés par le personnel en mission dans le cadre du programme e-CdT.
3201	Dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme e-CdT	p.m.	5 000		Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses de fonctionnement diverses se rapportant au programme e-CdT, à l'exception des dépenses dans le domaine informatique.
3202	Dépenses relatives au matériel et aux logiciels liés au programme e-CdT	29 000	209 000		Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives au matériel et aux logiciels relatifs au programme e-CdT.
3203	Conseils dans le domaine informatique se rapportant au programme e-CdT	780 000	720 000		Ce crédit est destiné à couvrir les dépenses relatives aux conseils informatiques liés au programme e-CdT.
320	Dépenses liées au programme e-Cdt	809 000	937 000		

Titre Chapitre Article Poste	Intitulé	Budget 2015	Budget rectificatif 2/2014	Résultats 2013	Commentaires
32	DÉPENSES LIÉES AU PROGRAMME E-CDT	809 000	937 000		Ce chapitre, créé pour le budget 2014, comprend les crédits pour les dépenses relatives au programme e-CdT, virés de la «Réserve pour les investissements exceptionnels» - en particulier la dotation réalisée en 2011 - au poste 5010.
3	DÉPENSES OPÉRATIONNELLES	18 289 000	18 235 000	14 815 797	
10003	Réserve pour la stabilité des prix	p.m.	6 924 411	0	Réserve constituée en 2011 aux fins de la stabilité des prix. Le montant total de la réserve est de 10 779 202 EUR.
10004	Fonds permanent de préfinancement	p.m.	p.m.	0	Le fonds permanent de préfinancement est visé à l'article 67bis du règlement financier du Centre. L'article 58, paragraphe 2, du règlement établissant les modalités d'exécution du règlement financier dispose que le montant de ce fonds ne pourra pas être inférieur aux quatre douzièmes des crédits de l'exercice. Le montant total du fonds est de 16 529 466 EUR.
10005	Réserve pour l'augmentation des rémunérations en litige	p.m.	p.m.	0	À la suite de la décision du Parlement et du Conseil relative aux adaptations des rémunérations en litige pour 2011 et 2012, il n'est pas nécessaire de constituer une réserve pour faire face aux effets sur les rémunérations de l'année 2015. L'intégralité de la réserve a été supprimée dans le premier budget rectificatif 2014 du Centre.
10006	Réserve pour investissements exceptionnels	p.m.	p.m.	0	Aucun crédit n'a été affecté en 2015 pour couvrir les investissements exceptionnels. Le montant total de la réserve est de 2 184 258 EUR, compte tenu de la consommation du poste 5010.
10007	Réserve pour les frais de déménagement	p.m.	p.m.	0	Cette réserve a été constituée en 2012 afin de couvrir les dépenses relatives au déménagement du Centre en 2013. Elle a été intégralement utilisée en 2013.
1000	Crédits provisionnels	p.m.	6 924 411	0	Le résultat 2013 pour l'ensemble des réserves est égal à 0 étant donné qu'aucun engagement n'a été émis sur ce chapitre.
100	CRÉDITS PROVISIONNELS	p.m.	6 924 411	0	
10	RÉSERVES	p.m.	6 924 411	0	
	Total des titres de la section «Dépenses»	49 053 600	56 268 041	43 563 562	

ANNEXE 1 –TABLEAU DES EFFECTIFS

Groupes de fonctions et grades	2013		2014		2015	
	Pourvus au 31.12.2013		Autorisés dans le cadre du budget		Autorisés dans le cadre du budget	
	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires	Postes permanents	Postes temporaires
AD 16	0	0	0	0	0	0
AD 15	0	0	0	1	0	0
AD 14	1	0	1	0	1	1
AD 13	0	0	0	0	0	0
AD 12	4	3	10	4	11	6
AD 11	9	8	9	8	10	7
AD 10	9	6	8	6	7	4
AD 9	1	7	3	11	2	12
AD 8	6	4	8	7	9	10
AD 7	6	20	2	24	2	21
AD 6	5	13	4	19	3	25
AD 5	2	26	0	12	0	5
TOTAL AD	43	87	45	92	45	91
AST 11	0	0	0	0	0	0
AST 10	0	0	0	0	0	0
AST 9	0	1	1	1	2	0
AST 8	5	0	4	0	4	0
AST 7	2	3	2	3	2	3
AST 6	2	2	2	2	1	3
AST 5	2	6	2	12	2	13
AST 4	2	12	3	14	3	15
AST 3	1	18	0	13	0	9
AST 2	0	4	0	7	0	7
AST 1	0	3	0	0	0	0
TOTAL AST	14	49	14	52	14	50
AST/SC 6	0	0	0	0	0	0
AST/SC 5	0	0	0	0	0	0
AST/SC 4	0	0	0	0	0	0
AST/SC 3	0	0	0	0	0	0
AST/SC 2	0	0	0	0	0	0
AST/SC 1	0	0	0	0	0	0
TOTAL AST/SC	0	0	0	0	0	0
TOTAL	57	136	59	144	59	141
TOTAL PERSONNEL	193	203	203	200	200	200